



Elaboration du schéma culturel du Pays Cœur d'Hérault Réunions thématiques

Compte-rendu de la réunion MUSIQUE 2
Lundi 29 octobre 2007 à 18h - ST FELIX DE LODEZ

Etaient présents :

Amélie FAURE, administratrice Les Nuits de Gignac
Christophe BROU, plasticien et performeur, coordinateur du collectif 9x9 au 29
Daniel DEBILLIERS, auteur compositeur interprète
Mathieu DARDE, animateur Les Tas d'Urgence
Mona SCHECK, secrétaire La Cauquilhada
Nicole ALESSANDRI, adjointe au Maire de Villeneuve
Ronald CONEJERO et Patrice SOLAIRE, ass. Jackals (groupe Tomawox)
Sylvaine COUDERQ, animatrice culturelle Charte Lodévois-Larzac
Virginie GAY, Agence culturelle Cœur d'Hérault (Conseil Général de l'Hérault)

Animation :

Jean-Hervé MICHEL, Président Les Nuits de Gignac
Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel - Pays Cœur d'Hérault

Proposition de déroulement :

- 1) Accueil / présentation du contexte de la réunion
- 2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions, à partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion
- 3) Synthèse et validation collective

1) Accueil / présentation du contexte de la réunion

Magali LEON-PHILIP, Chargée de développement culturel au Pays Cœur d'Hérault, remercie les participants de leur présence. Elle présente le contexte de cette réunion :

A partir des éléments du diagnostic validés lors de la première réunion « musique » qui s'est déroulée le 20 septembre, il s'agit aujourd'hui de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans le projet culturel du Pays Cœur d'Hérault 2008-2013.

A partir de ces réunions de concertation, le projet global qui en sera issu permettra aux partenaires financiers du Pays de se positionner sur les actions. Ce schéma devra établir ce qu'il faudrait pour ce territoire en termes de structuration, de diffusion et d'équipements ; l'objectif sur le long terme étant d'apporter à ce territoire une plus-value en termes d'identité, de cohésion sociale et de développement économique.

Le rôle du Pays, à travers ce schéma culturel, est de faire remonter les attentes pour bâtir un projet global. Il encouragera les partenaires institutionnels et accompagnera les démarches. Même si le Pays peut être maître d'ouvrage de certaines actions de structuration, la majeure partie des opérations s'appuiera sur des porteurs de projets tels que communautés de communes, communes, associations, etc.

2) Elaboration collective d'objectifs et de pistes d'actions

A partir des éléments validés précédemment, il est proposé les objectifs suivants pour 2008-2013 :

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT
Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr

	OBJECTIFS 2008-2013	ACTIONS EVOQUEES
EDUCATION ARTISTIQUE	- Mieux connaître les intervenants pédagogiques et coordonner les actions.	- Annuaire recensant les intervenants et les actions.
CREATION	- Soutenir la création (lieux de résidence, de répétition, information sur les aides financières...).	- Association ou centre de ressources (lieu d'information, d'accompagnement...). - Rentabiliser les lieux privés non utilisés (répétition, résidence).
PROGRAMMATION	- Développer l'action culturelle (résidences, actions pédagogiques...). - Coordonner la programmation. - Améliorer la communication.	- Acquisition d'espaces d'affichage. - Agenda Culturel version numérique.
EQUIPEMENTS CULTURELS	- Améliorer la diffusion dans les villages.	- Cafés de Pays ? - Pôle de matériel pour équiper les salles polyvalentes. - Mise en réseau des salles polyvalentes.

Il est demandé aux participants de corriger/compléter et valider les objectifs (stratégie culturelle du Pays) en les hiérarchisant. Pour les atteindre, 2-3 actions sont à dégager.

Il en ressort :

Objectif 1 : Soutenir la création (lieux de résidence et de répétition)

- Ce premier objectif permet de créer une dynamique.

→ Action : Créer une structure « ressources » (lieu d'information, d'accompagnement...) et mettre en réseau des lieux non utilisés pour des répétitions ou des résidences.

Objectif 2.1 : Coordonner la programmation et améliorer la communication

Objectif 2.2 : Développer l'action culturelle / Mieux connaître les intervenants pédagogiques et coordonner les actions

- Peu de salles aujourd'hui peuvent accueillir des résidences (Gignac, Clermont l'Hérault).
- Un lieu de répétition doit être associé à un accompagnement des artistes (aide au montage de dossiers, réalisation de fiches techniques, etc.).
- L'action culturelle permet de conquérir de nouveaux publics et d'éduquer les publics de demain. Elle sera à intégrer comme composante importante dans le choix des actions financées dans le cadre du Contrat de Pays.

→ Action : Créer un site Internet « culture » comprenant un Agenda Culturel version numérique et un annuaire recensant les artistes et leurs actions / Acquérir un réseau d'affichage.

Concernant la base de données, il faudra réfléchir à une armature pour ne pas se perdre (quels types d'intervenants intégrer ? Dumistes ? Agrément DRAC ? Hors cadre scolaire ?...).

Objectif 3 : Accompagner une diffusion qualitative de la culture en milieu rural

- Les villages ont des différences de moyens en terme de matériel et de personnel. Il faut accompagner les villages dans le montage de projet car ils ne sont souvent pas en capacité de le faire par eux-mêmes (manque de temps, de moyens, de savoir-faire).
- Il faut donner aux acteurs les moyens de faire des choses professionnelles, améliorer le côté qualitatif.

→ Action : Labellisation de « Cafés Culture » (concerts, débats) / Mise en réseau des salles polyvalentes et création d'un pôle de matériel pour les équiper.

3) Synthèse et validation

Magali LEON-PHILIP procède à une synthèse des objectifs et actions élaborées au cours de la réunion, avant validation par l'ensemble des participants.

Il est entendu que les nouvelles actions dégagées ne remettent pas en question l'existant, déjà validé par ailleurs (saisons culturelles, festivals, etc.).

Pays Cœur d'Hérault

18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT

Téléphone : 04.67.44.39.74 / Télécopie : 04.67.44.38.97

Messagerie électronique: contact@coeur-herault.fr / site Internet : www.coeur-herault.fr